



**Bureau communautaire**  
**07 avril 2022**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 23  
Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, S. Calinon, J.B Gagnoux, M.R Guibelin, M. Hoffmann, I. Mangin, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

**Excusés :** J.L Croiserat, J. Lepetz.

**Date d'affichage :** 15 avril 2022

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB14/22

#### **Objet**

Modification du tableau  
des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la modification d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Un agent employé sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe sur la base de 18 heures 16 de travail hebdomadaire au restaurant scolaire de Rochefort-sur-Nenon sollicite une réduction de son temps de travail.

Afin de répondre favorablement à l'intéressé, il convient d'adapter son temps de travail à la nécessité du service, et de porter celui-ci à 17 heures 15 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 17 heures 15 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 et de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures 16 hebdomadaires à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 17 heures 15 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,
- **SUPPRIMENT** un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures 16 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Fait à Dole,  
Le 07 avril 2022  
Le Président,

